

FLASH INFO

17 mars 2020

Le bureau local tient à informer les personnels des dispositions de la DAP dans le cadre des mesures de protections concernant les personnes vulnérables.

Il est demandé aux chefs de services de procéder au recensement des agents vulnérables, parmi lesquels :

- Les femmes enceintes
- Les agents souffrant de certains handicaps
- Les personnes atteintes de pathologies chroniques cardiovasculaires, pulmonaires, rénales ou de troubles métaboliques sévères
- Les personnes suivant des traitements particuliers (immunosuppresseurs, chimiothérapie)

Ces personnes doivent être invitées, comme le précise la note du 16 mars à rester à leur domicile.

Le bureau local demande aux agents étants concernés par un ou plusieurs cas précités de se faire connaître auprès de l'administration.

Un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées.

Aussi nous interpellons la direction locale concernant des situations particulières que rencontrent les agents ayants parmi leur famille un membre correspond aux différents cas.

D'autre part, le bureau local en appelle à la solidarité de tous et au bon sens.

La conscience professionnelle et la solidarité doivent en tout lieu primées. Nous allons rencontrés et traversés des moments difficiles, il est important que chacun soit présent les uns pour les autres et ainsi permettre de préserver au maximum l'intégrité physique de chacun et ainsi garantir la sécurité de tous.

Faisant suite aux annonces du Président de la République les organisations professionnels du Cp Fresnes, comme depuis le début de cette situation seront reçues par la direction cette après-midi afin de faire le point sur les mesures sécuritaires et sanitaires qui seront mises en place dans les prochains jours.